

Brevet Professionnel

Option Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture

OBJECTIF DE LA FORMATION

Être capable de :

- Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information.
- Situer les enjeux sociétaux et environnementaux du milieu forestier.
- Élaborer un projet professionnel lié à une entreprise du secteur des travaux forestiers.
- Gérer une entreprise de travaux forestiers dans une perspective de durabilité.
- Gérer un chantier de travaux forestiers dans le respect du cahier des charges, de la sécurité et de l'environnement.
- Identifier une station forestière dans le but d'une intervention de travaux forestiers.
- Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques pour conduire un peuplement forestier.
- Entretien des matériels et équipements de l'entreprise dans le respect de la sécurité et de l'environnement.
- Réaliser un chantier de renouvellement d'entretien et d'amélioration du peuplement dans le respect de la sécurité et de l'environnement.
- Réaliser un chantier d'exploitation forestière dans le respect de la sécurité et de l'environnement.

Être initié(e) à :

- à la taille fruitière.
- à la conduite en sécurité d'engins d'exploitation forestière sur simulateur.

VOIES DE LA FORMATION

- Formation continue

PUBLIC VISÉ

- Demandeurs d'emploi
- Salariés actifs ou en reconversion professionnelle

PRÉ-REQUIS, CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir + de 18 ans
- Bonne aptitude physique
- Certificat médical (vaccinations à jour)
- Mobilité (si possible permis VL valide)
- Examen du dossier de candidature, entretien de motivation
- Tests de pré-requis (pour construire le parcours de formation)
- Se munir d'un CV à jour et d'une carte d'identité en cours de validité

STATUT DU STAGIAIRE - RÉMUNÉRATION

- Stagiaire de la formation professionnelle et continue
- Formation rémunérée selon l'âge et l'expérience professionnelle
- Possibilité de prise en charge du coût de la formation par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

EQUIPEMENT

- Chaussures de sécurité montantes anti-coupure ou bottes, pantalon forestier, casque forestier, en lien avec le décret hygiène et sécurité sur chantiers forestiers, EPI fournis gratuitement par le centre de formation.

INSERTION PROFESSIONNELLE - DÉBOUCHÉS

- Création d'entreprise ou salarié
- Poursuite d'études (Exemple : CS Diagnostic et taille des arbres)

COÛT DE LA FORMATION

- 13 657,80 euros sans frais pédagogiques

DÉMARRAGE DE LA FORMATION

- Pour les dates et lieux de stage, veuillez consulter notre site internet ou joindre le CFPPA
- (sous réserve d'effectif au complet à l'entrée de formation)



Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap :



*Réfèrent Handicap
M. KIELBASA Daniel*

Nombre de bénéficiaires par session : 6

Taux de réussite : 60 %

Taux d'insertion : 80 %

Taux de Satisfaction : 75 %

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Face à face pédagogique
- Travaux pratiques et travaux dirigés sur chantiers,
- Retour et partage d'expériences
- Initiation sur simulateur
- Stages en entreprise

CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

Module C1 : Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers	35 h
Module C2 : Assurer le pilotage d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture	70 h
Module C3 : Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel	257 h
Module C4 : Réaliser des travaux de sylviculture	257 h
Module C5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers	35 h
Module C6 : Projet d'installation d'une entreprise de travaux forestiers	70 h
SST : Sauveteur Secouriste du Travail	14 h
Lutte contre la discrimination	7 h
HOB0 : Habilitation électrique – Opérations d'ordre non électrique	7 h
AIPR : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux	7 h
Savoir être professionnel (SOFT SKILLS)	21 h
Entreprise	420 h

Soit 780 heures en centre et 420 heures en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Le Brevet Professionnel Travaux Forestiers, diplôme national de niveau 3 est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Ces différentes UC sont attribuées aux stagiaires ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel composé de professionnels et de formateurs.

Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres et restent acquises après la date de validation pendant 5 ans.

Diplôme permettant d'obtenir la levée de présomption de Salarité auprès de la MSA, en vue de créer une entreprise de travaux forestiers.

Possibilité de poursuites d'études (BTSA, CS Arboriste Élagueur...)



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



ÉTANG SUR ARROUX (71)

CFPPA de la Nature et de la Forêt

Tel : 03.85.86.59.50 •

E-mail : cfppa.velet@educagri.fr • lpa-de-velet.eclat-bfc.fr